

ETUDES EN COMITE.—TROISIEME
LECTURE.

Le bill (n° 131) concernant la compagnie du chemin de fer de Vancouver à Coast-Kootenay.—(M. Macpherson.)

Le bill (n° 135) concernant la compagnie du chemin de fer de l'Alberta de l'Ouest.—(M. Gallihier.)

Le bill (n° 140) concernant la compagnie dite "The North-west Coal and Coke Railway Company," et à l'effet de changer son nom en celui de "The Great West Railway Company."—(M. Gallihier.)

Le bill (n° 141) concernant la compagnie du chemin de fer de Kaslo à Lardo-Duncan.—(M. Gallihier.)

Le bill (n° 143) tendant à autoriser la compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound à Meaford.—(M. Telford.)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

RECRUTEMENT—CORPS PERMANENTS.

M. COCKSHUTT :

1. En quels endroits du Canada s'est fait le recrutement des corps permanents pendant la présente année jusqu'au 8 mai ?

2. Combien d'hommes ont été recrutés à chacun des dits endroits ?

3. Combien d'hommes ont été recrutés pour chaque arme du service ?

4. Quel nombre total a été recruté ?

5. Le gouvernement se propose-t-il de faire du recrutement en Angleterre pour les corps permanents du Canada, ou ce recrutement s'y fait-il actuellement ?

L'honorable M. SYDNEY FISHER (pour le ministre de la Milice) :

1. Ontario.—Alexandria, Almonte, Arnprior, Belleville, Berlin, Brantford, Brockville, Carleton Place, Cornwall, Cobourg, Chatham, Deseronto, Gananoque, Georgetown, Guelph, Hamilton, Lindsay, London, Millbrook, Morrisburg, Napanee, Oshawa, Ottawa, Perth, Pembroke, Peterborough, Petrolia, Picton, Port-Hope, Prescott, Renfrew, Sarnia, Sharbot-Lake, Smith's-Falls, Strathford, Sainte-Catherine, Sainte-Marie, Toronto, Trenton, Tweed, Watford, Whitby, Woodstock, Walkerville, Windsor, Yarker, Québec.—Acton-Vale, Coaticook, Cookshire, Cowansville, Drummondville, Granby, Magog, Mégantic, Montréal, Richmond, Sherbrooke, Stanbridge, Stanstead, Sutton, Saint-Hyacinthe, Waterloo, West-Farnham, Nouveau-Brunswick.—Moncton, Saint-Jean, Nouvelle-Ecosse.—Halifax, New-Glasgow, Picton, Sydney, Truro, Ile du Prince-Edouard.—Charlottetown.

2. Il n'y a pas au quartier général de renseignements sur ce point.

3. Les dragons royaux canadiens, 37 ; les carabiniers royaux canadiens à cheval, 20 ; l'artillerie royale canadienne de campagne, 35 ; l'artillerie royale canadienne de garnison, 35 ; le régiment royal canadien d'infanterie, 215.

4. Total, 417.

5. Demande a été faite aux autorités impériales de permettre l'enrôlement dans l'arme de l'artillerie de quelque trente ou quarante réservistes pour les corps permanents du Canada.

RECEVEUR DE LA POSTE A KENTVALE.

M. BOYCE :

1. Qui est receveur de la poste à Kentvale (Ont.) ?

2. Quelles sont ses cautions ?

3. Quand a-t-il été nommé ?

4. Quel était son prédécesseur ?

5. Quand est-il parti du bureau ?

6. A-t-il été révoqué ? Dans l'affirmative, pour quelle raison ?

7. Le bureau de poste a-t-il été changé de place ? Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison ?

8. Où est-il situé actuellement ?

9. A-t-on protesté contre ce déplacement ?

10. Dans l'affirmative, quelle décision a été prise au sujet de cette protestation ?

11. Quel est le salaire attaché à l'emploi ?

Sir WILLIAM MULOCK (directeur général des Postes) : L'ancien receveur de la poste à Kentvale était M. F. B. Kent. Il a été révoqué de son emploi le 4 janvier dernier pour avoir pris une part active aux dernières élections fédérales, et aussi parce que l'administration voulait placer le bureau à un endroit plus commode. Le receveur actuel est un M. John Rousseau, proposé pour cet emploi le 4 janvier 1905. Son cautionnement consiste en une police de garantie. Ordre a été donné à l'inspecteur de transférer le bureau à l'endroit choisi à cette fin, mais le ministère ne sait pas encore si le changement a été effectué. Il lous a été fait des représentations contre ce changement, mais nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter. Le salaire est de \$25.

GARDIENS DES PECHERIES DANS COLCHESTER.

M. LAWRENCE :

1. Combien de gardiens de pêcheries sont employés dans le district électoral de Colchester ? Quels sont leurs noms et leurs salaires ? Sur quelles rivières ont-ils juridiction ?

2. Le Gouvernement assume-t-il la responsabilité de l'application des lois et règlements concernant la conservation des pêcheries intérieures et côtières du Canada ?

3. La loi relative à la contamination des rivières, surtout en ce qui concerne le bran de scie et autres substances, est-elle mise à exécution ?

4. Dans l'affirmative, par quels officiers ?

5. Le Gouvernement se propose-t-il de faire des tentatives pour rétablir les pêcheries d'aaloses (shad) dans la Baie de Fundy ? Et quels moyens a-t-il décidé d'employer pour faire revivre cette industrie ?

6. Les autorités fédérales et provinciales en sont-elles venues à une entente au sujet de la protection et de la conservation des pêcheries dans les rivières et les lacs du Canada et sur le littoral maritime ?